

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 25.01.2022

Affichage : 10.02.2022

SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

Le trois février deux mille vingt deux à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Robert HOUELBEK, Patrice PATERNOSTER, Ludovic DRIEU, Joël LEMYRE, Maurice STIEMBERT.
Mesdames Laëtitia LEGALLOIS et Géraldine ROMAIN.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Aurélien MARION, Mesdames Lucie GRATIEN, Ludivine GUERET

ABSENTS :

Monsieur Joël LEMYRE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 2 décembre 2021
- Résultat 2021
- Orientation budgétaire 2022
- Salle communale : - remplacement de la cuisinière
- mise aux normes électriques
- Lotissement : - travaux modification de voirie
- Logement communal : - remplacement locataire
- travaux
- Marais : Tarifs 2022
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Révision de la carte scolaire

A l'unanimité, le conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du 2 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité sans observations.

RESULTAT 2021 :

Monsieur le Maire présente aux membres présents le résultat de l'exercice 2021 qui fait état en section de fonctionnement d'un résultat excédentaire cumulé de 84 580,82 € et d'un excédent en section d'investissement de 72 456,90 €.

Il rappelle aux membres présents que ces excédents sont à évaluer en prenant en compte le prêt relais de 110 000,00 € contracté pour l'église qui reste à rembourser.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 :

Après présentation du budget disponible pour des travaux en investissement, Monsieur le Maire propose aux membres présents une liste de travaux plus ou moins prioritaires qui pourrait être réalisés.

Après débat il est convenu d'inscrire en 2022 :

- une nouvelle tranche de travaux sur l'église (voté en 2021)
- le remplacement de la cuisinière de la salle communale
- la mise aux normes du tableau électrique de la salle communale (indispensable suite au dernier contrôle).
- des travaux sur le logement au dessus de la Mairie
- de refaire en enrobé le parking de la salle des fêtes.

2022-01 : LOGEMENT 3 PLACE DE L'ÉGLISE - REMPLACEMENT LOCATAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame FOUBERT Mickaël et Roxane se sont portés candidats pour louer ce logement à partir du 19 février 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec Monsieur et Madame FOUBERT Mickaël et Roxane et fixe le loyer à 400,00 € mensuel.

2022-02 : TRAVAUX LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE « 3 PLACE DE L'ÉGLISE »:

Suite à la visite du logement effectué par les membres présents en préambule à la réunion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'y réaliser les travaux suivants :

- remplacement du revêtement de sol de l'entrée, de la cuisine et du séjour par un sol PVC qui sera posé par l'entreprise Agnès d'Etienville pour un montant de 5 925,24 € TTC.
- cloisonnement du palier de l'escalier d'accès avec pose d'une porte isolante par l'entreprise Agnès d'Etienville pour un montant de 952,82 € TTC.
- remplacement des radiateurs électriques anciens par des modernes plus performants et moins énergivores pour un montant de 1329,25 € TTC.

2022-03 : MARAIS : TARIFS 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs des droits de pâturage votés en 2021. La dernière évolution de ces tarifs remonte à 2014. Monsieur le Maire propose pour une éventuelle modification des tarifs de prendre en compte comme base de discussion l'indice des fermages 2021.

Suite à quoi, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs pour l'année 2022 à :

- 91 euros pour la mise au marais d'un bovin.
- 131 euros pour la mise au marais d'un cheval.

Le paiement de ce droit pâturage sera effectué comme les années précédentes en 2 fois : 50% à la mise au marais et 50% au 30 septembre.

2022-04 : REVISION DE LA CARTE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que malgré plusieurs demandes pour rattacher la commune d'Apperville à la carte scolaire du Collège Gambetta de Carentan rien n'a évolué et la commune est toujours rattachée à la carte scolaire du Collège Etenclin de la Haye du Puits.

Cette absence de rectification de la carte scolaire ne respecte pas le bassin de vie des habitants qui est Carentan, bassin de vie affirmé par l'adhésion de la commune à Communauté de Communes de la Baie du Cotentin depuis sa création.

La commune est aussi adhérente depuis 2016 au Syndicat scolaire « les Trois Chênes » regroupant les communes d'Apperville, Auvers et Méautis et a financé avec ces deux communes la construction d'un groupe scolaire à Auvers.

Il propose aux membres présents par une nouvelle délibération de faire état de l'incompréhension des élus et de la population face à l'impossibilité administrative départementale de prendre en compte : l'adhésion d'Apperville à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la dynamique scolaire dont a fait preuve la commune depuis 2016.

A l'unanimité les membres présents confirment leur soutien à la proposition de Monsieur le Maire pour une révision de la carte scolaire avec le rattachement de la commune d'Apperville au collège Gambetta de Carentan.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 45.
Les an, mois, jour que dessus.